



Bike & Run de l'Île Madame

Règlement

Article 1 : Organisation

Le Bike & Run de l'Île Madame est organisé par le club Océan Triathlon et se déroulera le dimanche 24 Mars 2024 au complexe sportif à Port des Barques.

Les épreuves sont organisées dans le respect du cahier des charges de la fédération française de triathlon (à consulter sur <http://www.fftri.com>).

Article 2 : Arbitrage

L'épreuve sera arbitrée par des arbitres officiels de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Triathlon. Leurs décisions sont sans appels.

Article 3 : Site des épreuves

Complexe sportif / Salle Polyvalente

17730 Port des Barques

Article 4 : Description du Bike & Run

Le Bike & Run consiste à réaliser, en équipe de deux concurrents avec un seul VTT, un parcours enchaînant une partie vélo et une partie course à pied, sans aide extérieure et sans arrêt du chronomètre lors du changement de discipline.

- les 2 coéquipiers s'échangent le VTT à leur gré, ils doivent passer ensemble la ligne d'arrivée.
- Le VTT doit être passé de main en main, il ne doit pas être posé à l'avant du coureur à pied sur le parcours.
- Les deux coéquipiers doivent donc être ensemble au moment du passage de VTT et ne peuvent être distants de plus de 10m lors de l'épreuve. Ils doivent obligatoirement effectuer les 100 derniers mètres ensemble.
- Une zone de regroupement sera matérialisée à la fin de chaque boucle pour un pointage de chaque équipe. Les deux équipiers devront s'y trouver ensemble avant de pouvoir en repartir.
- En cas de non-respect de cette distance, une équipe peut être arrêtée de manière temporaire par les arbitres, voire disqualifiée en cas de non respect des ordres de course.
- Dans ses rotations et dans sa progression, chaque équipe doit veiller à ne pas gêner la progression des autres équipes. Le fair-play et l'esprit sportif doivent primer.

Article 5 : Inscriptions

- Début des inscriptions lundi 22 janvier 2024 à midi ;
- Fin des inscriptions samedi 23 mars 2024 à midi.

Tarifs des engagements

- 6/9 ans 8€/équipe
- 10/13 ans 8€/équipe
- XS 20€/équipe
- S 25€/équipe

Pass Compétition pour les non licenciés ou licenciés FFTri loisirs

- Toutes séries 2€/individuel

Renseignements

- Site internet www.oceantriathlon.fr
- Mail ocean.triathlon@gmail.com

Liens d'inscription

- <http://www.oceantriathlon.fr>
- <https://www.chronom.org/>

Les modalités

- Les licenciés FFTri Compétitions s'inscrivent directement.
- Les licenciés FFTri Loisirs ou les non-licenciés doivent souscrire un **Pass Compétition**, celui-ci sera souscrit directement sur le site d'inscription Chronom.
- Les licenciés FFTri Loisirs majeurs ou les non-licenciés doivent remplir le **Formulaire Santé**, celui-ci sera disponible directement sur le site d'inscription Chronom.
- Les licenciés FFTri Loisirs mineurs ou les non-licenciés doivent remplir le **Questionnaire Santé** et une **autorisation parentale**, ceux-ci seront disponibles directement sur le site d'inscription Chronom.

Retrait des dossards

- Les concurrents doivent présenter une pièce d'identité à jour pour retirer leur dossard. La présentation de la licence ou de la pièce d'identité au format électronique est acceptée.
- Retrait : gymnase de Port des Barques :
 - samedi 23/03/2024 de 16h à 19h ;
 - dimanche 24/03/2024 à partir de 8h jusqu'à (heure du départ - 15min).

Article 6 : Droit à l'image

Votre participation à l'une des épreuves équivaut à acceptation de l'utilisation de vos nom, image, voix et prestation sportive par l'organisateur du Bike & Run de l'île Madame, ainsi que par leurs ayant

droits, tels que partenaires et médias, sur tous supports, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 7 : Réglementation particulière des épreuves

- Distances jeunes
 - Ces courses sont ouvertes à partir de la catégorie mini-poussins. Elles se disputent sur la distance de 2km (6/9) et 7 km (10/13) 2 tours.
- Distances XS
 - Cette course est ouverte à partir de la catégorie benjamin. Elle se dispute sur la distance ~9,2 km et 1 tour.
- Distance S
 - Cette course est ouverte à partir de la catégorie cadet. Elle se dispute sur la distance ~19km et 2 tours.

Catégories

Séries	Années de naissance
6-9 ans	2015-2018
10-13 ans	2011-2014
XS	1925-2012
S	1925-2008

Tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et pourra faire l'objet de poursuites disciplinaires diligentées par les instances de la FFTRI.

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et ne pourra pas prétendre à l'attribution d'un dossard.

Une fois le paiement de l'inscription effectué, il ne pourra y avoir lieu à remboursement ni report sur une édition ultérieure, sauf annulation de l'épreuve par l'organisateur pour la moitié du prix de l'engagement.

Il n'y aura pas de remboursement en cas d'annulation des épreuves de la part des autorités (prélectorales, municipales, ...)

Aucun engagement ne pourra être fait sur place.

Article 8 : Déroulement des épreuves

- Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve, qu'il s'agisse de son état général, de son niveau d'entraînement ou de son matériel.

Le concurrent doit connaître et suivre la réglementation générale de la FFTRI, chercher les informations sur l'exposé de course, respecter le code de la route et les instructions des officiels.

Il est responsable de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est conforme aux règles. Il doit connaître les parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.

Le parcours empruntera principalement les chemins de Port des barques et une partie de la course se déroulera sur l'île madame en empruntant la passe aux boeufs.

Chaque épreuve se déroule, à allure libre, chronométrée et en un temps non limité.

- Le concurrent doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). A ce titre, toute insulte proférée à l'encontre d'un arbitre, officiel, bénévole ou autre concurrent, ainsi que tout comportement contraire à l'éthique sportive, est passible d'un carton rouge.
- Un concurrent ne doit pas bloquer, gêner, agresser, faire des mouvements brusques qui contrarieraient la progression d'un autre compétiteur, que ce soit intentionnellement ou par négligence.

Quelle que soit l'épreuve, il est interdit à d'autres concurrents de circuler sur les parcours si une course est en cours.

- Le port du casque à coque rigide (norme CE) est obligatoire pour les deux équipiers.
- Il n'y aura pas de ravitaillement en course.

Un ravitaillement à l'arrivée sera à disposition avec des boissons gazeuses, plates, du salé et du sucré.

Chaque concurrent doit être autonome pour ses ravitaillements.

Modalité des courses

Épreuves	Distances	Remise des dossards	Exposé de course ligne de départ	Départ	Podium
6-9 ans	1,6 km	8h à 11h40	11h55	12h	12h30
10-13 ans	6 km	8h à 11h10	11h25	11h30	
Benjamins	9,6 km	8h à 9h05	9h20	09h25	
XS		8h à 9h10	9h25	09h30	
S	19,2 km	8h à 9h10	9h25	09h30	

Conditions de course

- Départ des cyclistes une minute après le départ des coureurs à pieds.
- Les membres d'une même équipe doivent obligatoirement traverser les zones de contrôle et les 100 derniers mètres de la course côte à côte.
- Le port du casque est obligatoire pour tous les concurrents sur l'intégralité du parcours.
- Un seul concurrent est autorisé sur le vélo.
- Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.
- Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par les équipiers et le (les) vélo(s).

- Le temps du dernier concurrent de l'équipe à passer la ligne d'arrivée servira de référence au classement.
- Le dossard doit être porté devant pendant toute la durée de l'épreuve et par tous les coéquipiers.
- porte dossard à 3 points et si épingles au nombre de 4 (épingles non fournies par l'organisateur).

Article 9 : Récompenses

Courses jeunes : Médaille à chaque participant ;

..... Lots aux trois premières équipes scratch ;

..... Lots à la première équipe F - M et Mixtes ;

Courses XS st S : Lots aux trois premières équipes scratch ;

..... Lots à la première équipe F - M et Mixtes ;

..... Lots à l'équipe de moins de 18 ans.

Article 10 : Environnement

Chaque participant prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. Tout abandon de déchets est interdit.

Article 11 : Assurance

- La responsabilité civile de l'organisateur est couverte par une police d'assurance souscrite par la F.F.TRI auprès de la MAIF sous le n°4 464 742k.
- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes et accidents.

Article 11 : Sécurité

- Une assistance médicale de premiers secours sera mise en place près du départ/arrivée ;
- Un nécessaire médical de premiers secours sera disponible près du départ/arrivée ;
- Les numéros d'appel d'urgence seront affichés près du départ/arrivée.

Article 12 : Approbation du règlement

- Le règlement définit les règles de fonctionnement et de sécurité du Bike and Run de l'île Madame.
- Le fait de s'inscrire à l'épreuve entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement.

Article 13 : Mesures sanitaires

Les dispositions sanitaires mises en place respecteront la législation en vigueur.